



Procès-Verbal

des délibérations du Conseil Municipal

Séance du vendredi 06 mars 2020

L'an deux mil vingt, le vendredi six mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Fellingering s'est réuni en session ordinaire dans la salle des séances, sous la présidence de Madame Annick LUTENBACHER, Maire, après convocation légale du deux mars deux mil vingt.

Département du Haut-Rhin

**Nombre des membres
du Conseil Municipal
élus :**
19

Conseillers en fonction :
19

Conseillers présents :
14

Conseillers absents :
5

Présents : Madame Annick LUTENBACHER, Maire, Messieurs Jean-Pierre KOHLER, Michel BRUNN, Madame Sylvette GODIER, Adjoint, Mesdames Aline BALLY, Valérie BOEGLIN, Messieurs Freddy GILCK, Jean-Marc HALLER, Madame Laurence HALLER, Monsieur Marc HOFFER, Madame Michèle JAEGER, Messieurs Franck SCHUBERT, Jean-Jacques SITTER, Madame Nadine SPETZ, conseillers municipaux.

Absents excusés : Mesdames Stéphanie BOBENRIETH, Cindy HELL, Monsieur Claude SCHOEFFEL (**procuration à Nadine SPETZ**), Madame Esther SZTAJNERT (**procuration à Michel BRUNN**), conseillers municipaux.

Absent non excusé : Monsieur Michaël LAMY, conseiller municipal.

Présents : 14
 Pouvoirs : 2
 Votants : 16

L'ordre du jour est le suivant :

1. Désignation d'un(e) secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 27 février 2020
3. Rapports du Maire et des Adjoint
4. Réserve Naturelle Grand Ventron : candidature UNESCO
5. Exécution d'office de travaux dans le cadre d'un arrêté préfectoral de salubrité publique : action de la commune
6. Divers et communication

AL/CD/MK

Le quorum étant atteint, Madame le Maire ouvre la séance à 20h10. Elle rappelle les procurations données et excuse les membres absents.

N° 1. DESIGNATION D'UN(E) SECRETAIRE DE SEANCE

Madame Michèle JAEGER, conseillère municipale, à l'unanimité des membres présents et représentés, est désignée comme secrétaire de séance et est assistée de Madame Charline DEON, secrétaire générale.

N° 2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 27 FEVRIER 2020

Le procès-verbal de la séance du 27 février 2020, dont copie a été envoyée au préalable à tous les conseillers municipaux, est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés, sans modification.

Madame Annick LUTENBACHER, Maire de la Commune

COVID-19 : au vu de la situation dans le Haut-Rhin, département désormais désigné comme un « cluster » national, les consignes données par les services de l'Etat évoluent très rapidement et très souvent. Une nouvelle information a été communiquée juste avant le début de la séance : tous les établissements scolaires du département (de la crèche au lycée ainsi que les accueils périscolaires) seront fermés jusqu'au dimanche 22 mars inclus. Concernant les élections, les services préfectoraux ont indiqué que des précisions seront apportées aux communes, début de la semaine prochaine, concernant les mesures de prévention et d'hygiène à appliquer lors du déroulement du scrutin.

Madame Laurence HALLER, conseillère municipale, indique qu'elle sera disponible le dimanche 15 mars pour palier à une éventuelle absence lors du scrutin.

Monsieur Jean-Pierre KOHLER, Rapporteur, Adjoint en charge de la Commission Technique et Entretien du Patrimoine

Plusieurs travaux ont été entrepris par les services techniques de la commune :

- suite aux dernières intempéries : travaux de dégagement des arbres arrachés, entretien de différents fossés et écoulements des eaux de pluie dans la zone haute, ainsi que rue des Pierres ;
- les anciens locaux de la mairie (ancien secrétariat) sont en cours de réhabilitation depuis le lundi 24 février ;
- l'entreprise ARNOLD a débuté la construction de la gloriette ; l'équipe technique a préparé la plateforme de béton qui sert de support ;
- des aménagements ont été réalisés à la plateforme des déchets verts du Tulberg ;
- l'enneigement ayant été très faible cette année, l'équipe technique n'a réalisé que peu d'interventions en termes de salage et de déneigement.

Concernant les travaux de la mairie, Monsieur KOHLER fait état des différents stades d'avancements :

- peinture extérieure : pose du crépi, fenêtres et assises en cours de finition. Le soubassement reste à poser ;
- l'aire de stockage de sel et la clôture seront construites à partir de la semaine du 23 mars ;
- les échafaudages seront démontés à partir de la semaine prochaine ;
- plâtrerie : les travaux ont été réalisés en lien avec le chauffagiste ;
- peinture intérieure : en cours ;
- électricité : en cours de finalisation ;
- menuiserie : les caissons sont en cours d'installation dans la salle de séances, les portes et les fenêtres seront posées à partir de la semaine du 16 mars ;
- le carrelage a été posé dans les sanitaires ;
- le bardage extérieur est toujours en cours ;
- le ragréage des sols débutera à compter du jeudi 12 mars.

Afin de suivre les travaux, Madame le Maire précise que Madame Nadine SPETZ a été présente aux dernières réunions de chantier.

Le chantier portant sur l'alimentation en eau potable de la zone haute a débuté ; la première réunion de chantier s'est tenue le mercredi 04 mars. Les travaux débuteront à partir du 09 mars. Monsieur KOHLER rappelle que ces travaux permettront une situation plus pérenne que les autres solutions précédemment présentées.

Monsieur Michel BRUNN, Rapporteur, Adjoint en charge de la Commission Environnement et Urbanisme

Les dernières opérations en matière d'urbanisme sont les suivantes :

-2 permis de construire ont été réceptionnés pour :

- une maison individuelle, le 23 janvier 2020 ;
- un bâtiment de stockage, le 20 février 2020.

-3 déclarations préalables ont été réceptionnées pour :

- une piscine hors sol, le 10 février 2020 ;
- une terrasse non couverte contiguë à la maison d'habitation, le 12 février 2020 ;
- une isolation extérieure d'une maison d'habitation et l'application d'un crépi, le 20 février 2020.

-6 DIA ont été réceptionnées concernant :

- la parcelle 325/100, section 3 ;
- la parcelle 76/23, section 14 ;
- la parcelle 235/120, section 11 ;
- la parcelle 249, section 7 ;
- la parcelle 500/194, section 7 ;
- la parcelle 312, section 11 ;

La commune n'a pas usé de son droit de préemption.

Forêt :

-l'exploitation (abattage et façonnage) des parcelles 53 et 54 a été réalisée : rien que sur cette opération, un déficit de 1 697.20 euros est enregistré ce qui prouve que l'exploitation est encore difficile.

-les chiffres définitifs 2019 sont donnés : 5 107 m³ ont été exploités dont plus de 3 000 m³ de chablis. L'exploitation forestière laisse apparaître un excédent d'un peu plus de 19 000 euros.

-Monsieur BRUNN fait état des travaux hors exploitation.

Madame Sylvette GODIER, Rapporteur, Adjointe en charge de la Commission Services à la Population

Les derniers événements :

-l'Amicale des Donneurs de Sang a tenu son assemblée générale le dimanche 26 janvier 2020. Monsieur Freddy GILCK, Président de l'Amicale insiste de nouveau sur la nécessité de trouver un nouveau Président car cela risque de faire disparaître l'association ;

-les conventions avec les conscrits ont été signées le vendredi 31 janvier 2020 ;

-un chèque de 2 900 euros a été remis au Téléthon le 03 février dernier ;

-suite à l'assemblée générale du comité de Jumelage de Donville-les-Bains, il est rappelé que les Donvillais seront présents durant le week-end de l'Ascension ;

-Assemblée Générale de l'Amicale des Boulistes le 09 février 2020. L'association recherche également un nouveau Président ;

-Assemblée Générale de O'Bricolages ; l'association tiendra un marché le 29 mars prochain ;

-Assemblée Générale de la Chorale le 24 février 2020 ;

-une collecte de sang s'est déroulée le vendredi 28 février 2020 au foyer communal avec un total de 92 dons ;

-Assemblée Générale de l'UNC le mercredi 04 mars 2020 ;

-réunion du Conseil de Fabrique le jeudi 05 mars 2020.

Une commission « Services à la population » s'est tenue à la Communauté de Communes le 25 février dernier. Mesdames Sylvette GODIER et Nadine SPETZ étaient présentes. Madame le Maire attire l'attention sur les mercredis récréatifs : en effet, à compter du 1^{er} janvier 2019, les Accueils de Loisirs du mercredi doivent être déclarés en périscolaire et non plus en extrascolaire, ce que réprovoque Madame le Maire qui précise que l'école de Fellingring est en mode dérogatoire avec 4 jours hors mercredi. La communauté de communes doit donc refacturer les heures aux communes dans le cadre du périscolaire qui est un service commun. Madame le Maire invite les futurs élus à s'opposer fermement à cette nouvelle condition qui ne cesse de faire augmenter les dépenses de fonctionnement des communes.

N° 4. RESERVE NATURELLE DU GRAND VENTRON : CANDIDATURE UNESCO

Madame le Maire présente une note rédigée par Monsieur Laurent DOMERGUE, conservateur de la Réserve Naturelle pour le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges qui rappelle les différentes conditions et les différents critères de la candidature au classement UNESCO des vieilles forêts de hêtre du massif du Grand Ventron :

Extrait de la note présentée aux conseillers municipaux :

Le bien « Forêts primaires et anciennes de Hêtre des Carpates et d'autres régions d'Europe » est inscrit sur la Liste du patrimoine mondial depuis 2007 pour sa valeur universelle et exceptionnelle. C'est dans ce contexte que le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire en lien avec l'Office National des Forêts et Réserve Naturelle de France, a sollicité en 2018/2019 un certain nombre de gestionnaires de sites susceptibles de correspondre aux critères de classement en tant que composante du bien. Les vieilles forêts présentes sur le versant alsacien de la Réserve Naturelle Nationale du Massif du Grand Ventron et classées en Réserve Intégrale, en faisaient partie.

Le classement vise ainsi :

- à reconnaître la valeur exceptionnelle et universelle de ces vieilles forêts de hêtres (y compris leurs variantes dont la hêtraie-sapinière) ;*
- à contribuer à la préservation d'un patrimoine national, européen et mondial ;*
- à reconnaître et à encourager la gestion exemplaire conduite par les propriétaires/gestionnaires de ces forêts ;*
- à bénéficier d'un réseau d'experts pour poursuivre l'amélioration des connaissances sur ces écosystèmes et notamment sur leur résilience aux effets du changement climatique.*

Les effets du classement UNESCO

-le classement UNESCO ne constitue pas un classement réglementaire et n'apporte pas en tant que tel de contraintes spécifiques. Il s'appuie sur des classements réglementaires existants ou à venir mis en place par chaque pays pour s'assurer de la conservation et de la bonne gestion sur le long terme des biens classés pour leur valeur exceptionnelle et universelle ;

-le classement UNESCO, reconnaissance mondiale de la valeur du patrimoine, suppose en revanche la conduite d'une gestion exemplaire et qui doit viser l'excellence.

Les étapes à venir :

-expertise des candidatures tout au long de 2020 avec la probable venue sur site d'une délégation en septembre ou octobre prochain ;

-intégration d'éventuels compléments ou modifications au dossier de candidature fin 2020 début 2021 ;

-décision finale de classement - ou non - attendue en juillet 2021.

Madame le Maire propose que le Conseil Municipal donne un avis de principe favorable concernant cette candidature mais charge la prochaine équipe de prendre une délibération officielle actant l'adhésion de la commune à la démarche, au zonage proposé et aux mesures qui y sont rattachées.

Madame le Maire fait passer la carte de zonage aux conseillers présents afin qu'ils puissent en prendre connaissance.

DELIB N°2020/24

N° 5. EXECUTION D'OFFICE DE TRAVAUX DANS LE CADRE D'UN ARRETE PREFECTORAL DE SALUBRITE PUBLIQUE : ACTION DE LA COMMUNE

Madame le Maire fait un rapide rappel des faits qui se sont produits depuis l'incendie qui est survenu le 27 septembre 2019 au niveau de la propriété située 32 Grand'Rue, 68470 FELLERING.

Elle rappelle également les procédures qui sont en cours :

- l'exécution de l'arrêté de péril ordinaire ordonnant la démolition totale du bâtiment ;
- l'exécution de l'arrêté préfectoral n°157/2019/ARS/SE du 25 octobre 2019 portant mise en demeure d'évacuer tout déchet et dératiser la propriété sise 32 Grand'Rue à Fellingring.

A ce jour, les travaux concernés par ce dernier arrêté n'ont pas été mis en œuvre. Il appartient dès lors au Maire de procéder à leur exécution d'office, aux frais du propriétaire.

Le Conseil Municipal,

Après exposé du Maire,

Vu l'article L. 2212-2 du CGCT ;

Vu l'incendie survenu le 27 septembre 2019 au 32 Grand'Rue, 68470 FELLERING ;

Vu le rapport d'expertise en date du 15 octobre 2019, rédigé par Monsieur Pirouz YAZDI, architecte DPLG, expert près de la Cour d'Appel de Colmar et près de la Cour Administrative d'Appel de Nancy ;

Vu l'arrêté préfectoral n°157/2019/ARS/SE du 25 octobre 2019 portant mise en demeure d'évacuer tout déchet et dératiser la propriété sise 32 Grand'Rue à Fellingring ;

Vu la notification de l'arrêté au propriétaire de la maison sise 32 Grand'Rue, Fellingring, en date du 06 novembre 2019 ;

Vu le PV de non-exécution dressé par le Maire le 16 décembre 2019 et communiqué au Procureur de la République pour courrier le 17 décembre 2019 ;

Vu l'article 3 de l'arrêté préfectoral susvisé stipulant qu' « *en cas d'inexécution des prescriptions dans le délai imparti, le Maire de Fellingring, ou à défaut, le Préfet, procédera à leur exécution d'office aux frais du propriétaire sans autre mise en demeure préalable.* » ;

Vu le devis n°20 0037-0 établi par l'entreprise BATICHOC pour effectuer le nettoyage du chantier après sinistre ;

Vu la demande d'autorisation de pénétrer sur une propriété privée, adressée par le Maire à Monsieur le Président du Tribunal Judiciaire de Mulhouse en date du 19 février 2020 ;

Après délibération à l'unanimité des membres présents et représentés :

-VALIDE la prise en charge des dépenses exceptionnelles relatives aux travaux visés par l'arrêté préfectoral n°157/2019/ARS/SE du 25 octobre 2019 portant mise en demeure d'évacuer tout déchet et dératiser la propriété sise 32 Grand'Rue à Fellingring;

-AUTORISE le Maire à signer les devis correspondants aux travaux visés par l'arrêté préfectoral n°157/2019/ARS/SE du 25 octobre 2019 portant mise en demeure d'évacuer tout déchet et dératiser la propriété sise 32 Grand'Rue à Fellingring ;

-AUTORISE le Maire à procéder à la demande de remboursement de la créance auprès du propriétaire du bâtiment sis 32 Grand'Rue, 68470 FELLERING ;

-AJOUTE que la créance résultant des interventions réalisées d'office sera recouvrée comme en matière de contributions directes ;

-PRECISE que ces montants exceptionnels sont inscrits au budget primitif 2020 (articles 678 et 70878).

Monsieur Freddy GILCK, conseiller municipal, demande pourquoi la commune n'a-t-elle pas choisi de prendre un avocat pour exécuter ce dossier. Madame le Maire précise que toutes les précautions juridiques ont été prises auprès des services préfectoraux qui ont validé les différentes étapes. De plus, les honoraires d'un avocat peuvent s'avérer très vite onéreux.

N° 6. DIVERS ET COMMUNICATION

Afin de conclure cette dernière séance de conseil municipal, Madame le Maire et Madame et Messieurs les Adjoints au Maire donnent quelques chiffres sur :

-les différents investissements qui ont été réalisés depuis 2014.

-les différents permis qui ont été accordés (33 au total).

-les futurs travaux à réaliser à court et moyen termes.

Madame le Maire remercie chaleureusement l'ensemble de son équipe municipale pour son implication au service de la commune durant ces longues années.

Plus aucune question n'étant posée, Madame le Maire remercie les membres présents et lève la séance à 23h00.